

**BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES**  
**Fiche d'identification de la mise à jour**

**COMMISSION :** Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

**ÉTUDE ORIGINALE**

**Référence :** Volume 1, pages 15 à 29

**Auteur :** Simon Langlois

**Titre :** Identité et souveraineté nationales : le cas du Québec

**MISE À JOUR**

**Auteur :** Simon Langlois

**Titre :** Identité et souveraineté nationales : le cas du Québec

**Mise à jour et compléments (2002)  
de l'étude intitulée**

**« *Identité et souveraineté nationales: le cas du Québec* »**

**produite dans le cadre des travaux de la  
Commission d'étude des questions afférentes  
à l'accession du Québec à la souveraineté**

par

**Simon Langlois**

**Le 22 janvier 2002**

## **Résumé** **(Sommaire exécutif)**

L'interrogation sur la réforme du statut politique du Québec a cédé la place dans les années 1990 à une interrogation sur les contours de la nation québécoise elle-même. Cette réflexion représente une tentative pour refonder la nation dans une perspective nouvelle, en accord avec les mutations sociales et économiques. L'opposition entre nation civique et nation ethnique ne tient plus la route. Il ressort des débats nombreux sur les orientations prises par cette refondation que le Québec forme une nation politique et culturelle territorialement définie, ouverte à l'expression de différences. Cette représentation qui est véhiculée par la majorité francophone n'est cependant pas partagée par toutes les composantes de la société québécoise, bien qu'il y ait un relatif consensus sur un certain nombre d'aspects importants comme la reconnaissance de la langue française, la culture civique commune, le respect de la diversité et le maintien de relations harmonieuses avec les segments de la société québécoise qui ne partagent pas la même représentation.

## **Table des matières**

### **1. Résumé de l'étude originale (1992)**

### **2. La conjoncture des années 1992-2002 et le débat sur la nation québécoise**

#### **2.1 Le débat sur la nation au Québec, 1992-2002**

#### **2.2 Quatre postulats**

#### **2.3 Deux perspectives**

- a) La nation comme communauté historique**
- b) La nation politique.**

#### **2.4 Un nouveau modèle imaginé : la nation québécoise**

- a) La francophonie nord-américaine**
  - b) Territoire, État-région et nation québécoise**
  - c) Les Anglo-québécois et la nation québécoise**
  - d) Les Amérindiens et la nation québécoise.**
- conclusion**

### **Références**

## 1. Résumé de l'étude originale (1992)

L'étude réalisée en 1992 sous le titre *Identité et souveraineté nationales: le cas du Québec* visait à définir les contours de la nation québécoise en la situant dans le contexte international et dans le contexte canadien. Le document comprenait trois parties:

- Souveraineté et nation;
- Le nouveau visage de la dualité canadienne;
- L'identité québécoise: de la nation tricotée serrée à la nation élective.

La première partie – *Souveraineté et nation* – a examiné les principaux changements qui ont marqué la souveraineté bodinienne classique dans les nations contemporaines, la nation étant entendue au sens de nation culturelle et au sens d'État-nation ou de nation politique. Cinq changements majeurs ont été décrits, que nous rappellerons brièvement :

- a) la souveraineté nationale et l'autonomie des États-nations sont en régression principalement sur les plans économiques et militaires. Cette régression pose le problème de la mise en place de structures supranationales et surtout, le problème de la démocratie, et plus précisément le problème de la création d'instances démocratiques à ce niveau supranational.
- b) Les États-nations restent d'importants pôles d'identification nationale et des lieux de régulation sociale;

- c) la nation au sens organique cède le pas à la nation au sens contractuel dans le monde occidental développé;
- d) le processus d'acquisition de la nationalité est en train de changer au plan sociologique. L'école, les médias, le travail, la consommation marchande, la participation à la vie civile commune et l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues officielles contribuent à l'émergence d'une identité commune;
- e) Enfin, la construction de l'identité nationale tire profit d'une ouverture vers l'extérieur. L'identité européenne est exemplaire de ce processus nouveau. Mais on observe aussi cette ouverture vers l'extérieur au Québec même, la composante nord-américaine présente dans l'identité québécoise ayant été maintes fois signalée par les analystes du Québec.

La deuxième partie de l'étude – *Le nouveau visage de la dualité canadienne* – mettait en évidence les mutations observables dans la société canadienne contemporaine, en liens avec les mutations observables au Québec. Trois aspects ont retenu l'attention : l'émergence d'une nouvelle identité canadienne, l'éclatement du Canada français et l'émergence de la société québécoise comme référence privilégiée au Québec. Pays de forte immigration, le Canada s'est donné une image de lui-même mieux en accord avec sa morphologie et le multiculturalisme a remplacé la dualité nationale dans le discours officiel. D'autres idées-force se sont imposées pour définir la nouvelle culture nationale canadienne : l'égalité entre les individus et l'accent mis sur la culture des droits de la personne (le *chartisme*), l'égalité entre les provinces, la péréquation en faveur des régions moins favorisées, sans oublier le bilinguisme institutionnel. Le Canada français comme entité normative a éclaté, avec d'un côté l'émergence d'identités régionales en milieu minoritaire au Canada anglais,

une nouvelle affirmation de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et l'émergence du Québec comme société globale.

La troisième partie – *L'identité québécoise: de la nation tricotée serrée à la nation élective* – examinait plus spécifiquement les mutations contemporaines de l'identité en cours dans la société québécoise. L'étude avançait le constat que la conception de la nation était en train de changer rapidement de sens au Québec, passant de l'accent mis sur la culture héritée à l'accent mis sur l'émergence d'une nouvelle identité nationale élective et plus ouverte à l'accueil des nouveaux arrivants. «La nation au sens électif est en train de s'imposer dans le monde occidental, et le Canada et le Québec n'échappent pas à cette tendance» écrivait-on. L'étude critiquait la vision répandue en certains milieux au Canada anglais (très critique des politiques linguistiques) que le Québec francophone constituait une nation ethnique frileuse, refermée sur elle-même et quelque peu passéiste, menant un combat d'arrière-garde pour *sa* souveraineté, avançant au contraire que l'intervention étatique en matière linguistique notamment s'avérait nécessaire dans l'émergence de cette conception nouvelle de la nation. Rappelons un passage de l'étude qui résume cette perspective: «Loin d'être le réflexe frileux d'une majorité qui se sent menacée et qui n'est pas capable de se reproduire, les politiques linguistiques adoptées par le Québec proposent aux immigrants un objectif identique à celui que leur offrent d'autres sociétés: celui de participer à la vie sociale, politique, culturelle et économique de l'ensemble de la société d'accueil. (...) En ouvrant ses portes, le Québec francophone *de souche* s'engage sur la voie de sa propre transformation». La troisième partie de l'étude signalait la nécessité de reconnaître la présence historique et l'apport de la minorité anglo-québécoise.

L'étude concluait que les mutations en cours au Québec s'inscrivaient en continuité avec ce qui se passe ailleurs dans le monde. « La nation reste un important lieu d'identification; mais elle devra relever le défi de concilier des attentes diverses. Définir la nation comme lieu d'adhésion est probablement la meilleure façon d'y parvenir », signalait-on finalement.

## **2. La conjoncture des années 1992-2002 et le débat sur la nation québécoise**

La décennie des années 1990 s'est ouverte sur l'échec de l'Accord du Lac Meech, suivi d'un Référendum sur l'Accord de Charlottetown qui a été rejeté. La tenue en 1995 d'un deuxième Référendum sur la souveraineté du Québec est venue à un cheveu d'ouvrir la porte à un mandat de négociation d'un nouveau statut politique pour le Québec. Mince victoire pour les uns, courte défaite pour les autres, le résultat de ce Référendum a créé une onde de choc dans le Canada anglophone et il a laissé le Québec divisé sur son avenir. Une nouvelle stratégie fédérale a été mise en place dans la foulée du Référendum de 1995 qui a conduit à l'adoption de la Loi sur la clarté référendaire par le parlement d'Ottawa et à l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'État-nation canadien.

Le Canada semble avoir renoncé à vouloir modifier en profondeur sa constitution après les tentatives ratées de l'Entente du Lac Meech et de l'Accord de Charlottetown. Tout au plus parvient-on à modifier des aspects mineurs (le statut confessionnel des écoles au Québec par exemple). Par ailleurs, la voie administrative est privilégiée pour négocier des ententes fédérale-provinciales, comme ce fût le cas pour l'union sociale et le partage des coûts des grands programmes sociaux et de santé, mais le gouvernement québécois en place est réticent à s'engager dans cette

voie. Nous n'insisterons pas plus avant sur ces questions, qui seront traitées en détail dans la mise à jour des autres études réalisées pour la Commission.

Les années 1990 ont marqué l'arrêt des négociations constitutionnelles entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, mais aussi l'échec du mouvement souverainiste à emporter l'adhésion des citoyens à son projet politique lors d'une deuxième consultation populaire, donnant l'impression d'un blocage à ceux et celles qui ont milité 1) soit pour le renouvellement du fédéralisme canadien dans le sens des aspirations des Québécois, 2) soit pour la souveraineté politique du Québec.

## **2.1 Le débat sur la nation au Québec, 1992-2002**

Parmi les grandes questions qui ont été débattues sur la place publique au cours de la décade 1990-2000 – le libre-échange nord-américain, l'union sociale, le partage des coûts des grands programmes sociaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, la gestion des finances publiques et le déficit zéro dans les deux ordres de gouvernements – les débats sur la nation québécoise et sur l'identité nationale ont occupé une place centrale au Québec. Dans le contexte du blocage évoqué plus haut, l'interrogation sur la réforme du statut politique du Québec – que ce soit au sein de la fédération canadienne ou en dehors – a cédé la place à une interrogation sur les contours de la *nation québécoise* elle-même.

Le questionnement sur la nation québécoise était beaucoup moins important en 1992 qu'il ne l'est maintenant (en 2002) et on y a fait peu de place dans les soixante-dix études sur la souveraineté faites au cours de l'année où la Commission

a effectué ses travaux et tenu ses audiences à l'Assemblée nationale. Seuls les premiers chapitres de la première partie du Volume 1 (*Les attributs d'un Québec souverain*) abordent la question de la définition de la nation, soit l'étude de Fernand Dumont, celle de Simon Langlois et celle de Danielle Juteau et Marie McAndrew (ce dernier texte portant en fait sur l'immigration), alors qu'à peu près tous les aspects de la souveraineté (économiques, juridiques, financiers, internationaux, territoriaux ou administratif) ont été scrutés de manière détaillée ailleurs. Si le plan initial des travaux de la Commission devait être refait en 2002, il comprendrait probablement un plus grand nombre d'études sur cet aspect devenu crucial en si peu d'années.

La décennie des années 1990 a été l'une des plus effervescentes dans l'histoire pour ce qui est de la recherche d'une manière de définir collectivement *le Québec*, d'une manière de nommer l'ensemble des citoyens qui y vivent. On est passé de la discussion sur la place publique et de la négociation d'un nouveau statut pour le Québec – débats et négociations qui ont dominé années 1980 – à une introspection collective sur la définition même du Québec comme collectivité dans les années 1990. Voilà donc un changement important qu'il importe de signaler.

La réflexion sur la nation québécoise n'est bien sûr pas nouvelle comme le montre l'émergence du vocable *québécois* qui s'est imposé dans les années 1960. Le mot québécois était alors pris le plus souvent comme synonyme de «canadien-français du Québec» et ce n'est que plus tard qu'il a acquis une dimension différente, plus large et inclusive, aujourd'hui objet de débats.

La réflexion sur la question nationale a pris une tournure nouvelle avec les débats entourant la question du contenu à donner à la notion de *société distincte*

inscrite dans l'Accord du Lac Meech négocié en 1987 par le gouvernement Bourassa et abandonné en juin 1990. L'avant et surtout l'après Référendum de 1995 ont accentué encore davantage cet effort de réflexion sur la nation au Québec. La référence «à l'argent et à des votes ethniques» comme causes de la défaite de l'option souverainiste au milieu de la décennie – et peut-être encore davantage la référence explicite au *nous* québécois dans le discours de Monsieur Parizeau le soir du 30 octobre 1995 – ont soulevé le problème du contenu à donner à ce *nous*, non seulement dans le discours du mouvement souverainiste lui-même, mais plus largement dans tous les milieux de la société québécoise, et plus particulièrement dans les milieux intellectuels dans les médias, dans la littérature, dans les programmes d'enseignement et dans les débats sur la place publique.

La raison de cette effervescence autour de la question nationale doit aussi être cherchée dans les mutations sociales et culturelles *endogènes* en cours au Québec, dans les mutations morphologiques de la société québécoise qui appellent de nouvelles définitions de la collectivité. L'échec de l'Accord du Lac Meech et le NON donné au Référendum de 1995 n'ont pas empêché la société québécoise de changer en profondeur. L'immigration et la croissance de la diversité culturelle et ethnique sont souvent citées pour justifier l'ouverture d'un débat sur la question nationale. Mais surtout, les lois linguistiques adoptées dans les années 1970 et les autres mesures visant l'intégration des immigrants à la majorité francophone produisent leurs effets, en amenant par exemple dans le système scolaire québécois une plus grande diversité d'origines ethniques et de religions – un phénomène qui a contribué à rendre nécessaire dans les années 1990 une refonte en profondeur du système d'enseignement et l'abandon de la référence confessionnelle au profit de la référence linguistique. Le Québec en est venu plus tardivement que le Canada à s'interroger

sur la nécessité de revoir la manière de se définir collectivement en contexte d'immigration et de diversité culturelle, et les années 1990 ont marqué sur ce point un changement majeur dans les discours publics.

Enfin, les changements observables dans l'environnement international, les débats sur la mondialisation et le libre-échange, sans oublier les expériences internationales comme l'évolution de l'Union européenne vers une intégration plus marquée, la désintégration des régimes communistes à l'Est ou les conflits à forte connotation ethnique en ex-Yougoslavie, dans l'ex-URSS ou en Afrique notamment ont contribué à faire émerger sur la scène internationale une nouvelle réflexion sur l'idée de nation, sur la diversité culturelle et le multiculturalisme, sans oublier la souveraineté nationale.

Les définitions de la nation sont multiples, mais ce sont surtout les perspectives d'analyse de la question nationale et les diagnostics sur la nation socio-historique qui se sont multipliés ces dernières années – non seulement au Québec mais aussi partout ailleurs dans le monde occidental – au point où il est devenu difficile de s'y retrouver. Il existe un accord parmi les spécialistes et les essayistes qui reconnaissent dans la très grande majorité des cas deux grands concepts de nation : la nation culturelle et la nation politique. Mais ceux-ci ne s'entendent pas du tout sur le diagnostic à porter sur les formes socio-historiques que prennent les nations qui sont l'objet d'analyses concrètes. Le désaccord sur la manière de caractériser la nation et l'identité nationale est particulièrement vif au Québec. Mais on aurait tort de penser qu'il s'agit là d'une particularité québécoise, car de tels débats ont cours ailleurs, parfois avec autant de vigueur.

Le citoyen ordinaire observe avec un certain désarroi ces débats qui peuvent paraître byzantins aux uns, ésotériques ou simplement inutiles aux autres. Or, ces débats ne sont pas inutiles, bien loin de là, car la représentation partagée d'une définition collective de l'identité est au cœur des politiques publiques et de la vie en société comme le montre avec évidence la situation des nombreux pays aux prises avec des conflits entre communautés nationales.

Nous rappellerons brièvement les contours du débat, mais il ne sera pas possible de cerner la pensée de tous les intervenants tellement ils sont nombreux (voir la liste des références à la fin du rapport). Nous proposons de dégager les éléments qui font consensus tout en examinant de manière critique les arguments avancés de part et d'autres.

## **2.2 Quatre postulats.**

La question de l'intégration symbolique est devenue centrale dans les sociétés contemporaines, dans un contexte marqué par le relativisme, le pluralisme, la remise en cause des traditions, l'emprise des droits individuels et des chartes, la diversité des appartenances et des origines. Mais on aurait tort de penser que seuls des enjeux identitaires sont posés dans les sociétés d'aujourd'hui. D'autres enjeux, sociaux et économiques, sont tout aussi importants et ils ont une incidence sur les questions identitaires. L'ouverture des frontières par exemple (libre-échange, construction européenne) force à repenser l'identité nationale. De même, l'adoption de lois modifie en profondeur les relations entre groupements nationaux. Ce fut le cas au Canada avec l'adoption de la Loi sur le bilinguisme officiel en 1968, au Québec avec l'adoption de la Loi 101 en 1978, aux États-Unis avec la fin de la

discrimination raciale dans les années 1960. Ces lois amènent en quelque sorte les majorités et les minorités à redéfinir leur *modus vivendi* au quotidien, mais les obligent aussi à redéfinir les contours de leur identité et la représentation qu'elles ont d'elles-mêmes dans un contexte nouveau.

Il émerge de l'examen de la littérature considérable sur la nation qui a été produite ces dernières années qu'il faut porter attention à quatre postulats dont la prise en compte est nécessaire pour parvenir à cerner la nation telle qu'elle est.

Il importe d'abord remettre en cause la perspective essentialiste. «Il faut éviter de considérer la notion de nation de manière essentialiste, comme étant absolue et universelle, arrêtée et fixée une fois pour toutes », soutient Guy Rocher (2000, p. 289), un point de vue partagée par bien des auteurs. Les formes que prend la nation peuvent varier dans l'histoire d'une même communauté et elles sont aussi diversifiées d'une communauté nationale à une autre. Par conséquent, il est faux d'opposer, par exemple, la nation ethnique et la nation civique comme si c'était deux entités ayant une existence sociologique, alors que ce sont des types idéaux au sens de Weber, c'est à dire des modèles d'analyse qui formalisent un certain nombre de propriétés ou de caractéristiques qui n'ont pas la prétention de décrire concrètement des nations.

Deuxièmement, la nation a une histoire, elle change dans le temps. Il faut donc considérer la nation dans son évolution d'une époque à une autre. Autrement dit, la nation peut être *refondée*, après un certain temps. « Les États ou même les nations sont refondées périodiquement ; nous nous trouvons, incidemment, devant la nécessité de nous refonder nous-mêmes, comme dans les années 1850 » soutient

Fernand Dumont (2000) dans une entrevue posthume. C'est la perspective qu'a adoptée Gérard Bouchard (1999) dans son essai de définition de la nation québécoise sur lequel nous reviendrons plus loin. Considérons pour l'instant deux exemples qui illustrent cette perspective : le Canada et les États-Unis.

Le Canada de 1867 a été fondé par quatre colonies britanniques, mais aussi, du point de vue canadien-français d'alors, par deux grands groupements linguistiques, les communautés amérindiennes vivant alors en marge et étant exclues des négociations constitutionnelles. Des millions d'immigrants y ont par la suite immigré – rappelons que de 1945 à 2000, l'équivalent en population d'un pays complet comme l'Autriche a immigré au Canada – et l'apport des Amérindiens est maintenant reconnu, ce qui a amené le Canada et le Québec à reconstruire différemment leurs identités collectives, à se refonder, ce qui est précisément l'objet du réexamen en cours de la question nationale.

L'entreprise de refondation est aussi marquée aux États-Unis, où Michael Lind (1995) a identifié quatre régimes nationaux, quatre registres identitaires différents en cinq cents ans d'histoire : 1) L'Anglo-Amérique 2) l'Euro-Amérique 3) l'Amérique multiculturelle et enfin, 4) une nation culturelle américaine transraciale («transracial cultural nation») qu'il voit en émergence depuis la fin du XXe siècle.

Les exemples canadien (incluant le Québec) et américain forcent à considérer un troisième postulat : la nécessité de penser la diversité dans l'examen de la nation. Cette nécessité revient comme un leitmotiv dans un grand nombre d'écrits, car la diversité des sociétés contemporaines pose de nouveaux défis à la représentation de soi comme nation, comme le rappelle Gérard Bouchard :

«La nation moderne est engagée dans une difficile transition entre le vieux paradigme de l'homogénéité, ordinairement synonyme d'assimilation forcée, de discrimination et d'exclusion, et le paradigme de la différence ou de la diversité, marqué par le respect des particularismes culturels et l'universalité des droits civiques» (Bouchard 1999, p. 32).

Revenons à l'exemple américain analysé par Lind. Ce dernier avance la thèse qu'émerge aux États-Unis une nouvelle nation ethnique uniculturelle américaine<sup>1</sup>. Une thèse surprenante qui va à l'encontre de bien des idées reçues sur les États-Unis... La langue américaine est l'élément le plus important de cette nouvelle culture nationale, mais aussi la puissante culture populaire américaine, les traditions, le rapport à l'histoire, une vision du monde partagée, l'adhésion à un système économique et social. Cette nouvelle culture nationale américaine s'est construite sur des acquis historiques, mais elle a intégré des éléments empruntés à diverses composantes de la société américaine, y compris celles qui proviennent des anciens esclaves noirs et des minorités hispaniques, preuve selon lui que cette nouvelle *culture nationale* américaine n'est pas le pur produit de l'Amérique blanche des fondateurs. La majorité culturelle américaine est plus large que la majorité *raciale* blanche, avance-t-il. Si cette hypothèse est juste, l'exemple américain montrerait qu'une nation politique multiculturelle et diversifiée peut aussi se transformer en nation culturelle ayant une grande cohésion. Cette idée que les U.S.A. forment une nation cohésive est très répandue chez les analystes américains (voir le récent livre de Hall et Lindholm (1999) par exemple) alors qu'à l'étranger on perçoit cette société à travers le prisme de la diversité.

---

<sup>1</sup> «If ethnicity can be defined by language and culture, there is a multiracial and multireligious but unicultural American ethnic nation. We might speak, without contradiction, of the Ethnic American» (Lind 1995, p. 274).

Quatrième postulat, il existe une diversité de types empiriques de nations dans le monde. Chaque cas comporte des particularités dues à son histoire et à son environnement propre. L'Écosse a des symboles nationaux reconnus qui lui sont propres (des équipes sportives au niveau international et des symboles propres sur la monnaie, par exemple) et son identité nationale ne pose pas de problème au sein de la Grande-Bretagne, mais son parlement (rétabli récemment) a des pouvoirs très limités ; le Québec n'est pas reconnu officiellement comme nation au sein du Canada mais à l'inverse, son parlement dispose de pouvoirs importants.

Rappelons enfin que la nation est l'objet d'une interprétation, l'objet de discours qui permettent de la définir. La nation, par conséquent, sera aussi à l'occasion objet de conflits d'interprétation. Fernand Dumont a bien explicité cette perspective dans ses travaux en caractérisant la nation comme un groupement par référence et sa pensée se rapproche sur ce point de celle de B. Anderson, qui définit la nation comme une communauté imaginée. Dumont a explicité dans son œuvre les mécanismes de cette construction par référence. L'histoire, la littérature et les idéologies – sans oublier les médias, ajouterons-nous – contribuent à construire cette représentation partagée et cette communauté imaginée. Ce sont là des mécanismes qui fixent des repères partagés et des univers symboliques communs essentiels à l'émergence d'une communauté nationale. Il est important de noter que la référence ainsi constituée se situe au plan de la société globale et non pas au plan des appartenances identitaires individuelles définies par la profession, l'âge, le sexe par exemple. La nation rassemble au-delà des différentes et des identités particulières.

### **2.3 Deux perspectives.**

En apparence, il semble exister plusieurs perspectives pour définir la nation, mais elles se ramènent finalement à deux grandes approches principales, les autres étant des variantes de celles-ci.

La première perspective est souvent qualifiée de culturelle. La nation y est définie par la culture au sens large, les genres de vie, la langue, la commune origine, l'appartenance ethnique même, bien que ces éléments ne soient pas toujours présents ni nécessaires. Mais il s'agit là d'une définition trop réductrice de la nation au sens culturel, qui est plus large encore. La nation culturelle ne recoupe pas les frontières d'un État, bien qu'elle puisse le faire comme le montre le cas du Japon par exemple. La nation culturelle se définit surtout comme communauté historique, appellation qui nous semble mieux refléter la réalité visée dans cette approche.

Dans la seconde perspective, on parlera de nation politique, une nation définie par la citoyenneté et fondée sur le droit au sein d'un État.

Il importe de rappeler qu'il s'agit là d'une distinction théorique, de modèles de nations qu'il ne faut pas confondre avec les réalités visées qui sont complexes et variées, ce qu'on a eu parfois tendance à oublier dans les débats au Québec alors qu'on se réfère à ces types comme s'ils étaient des types empiriques.

Fernand Dumont a proposé dans son mémoire à la Commission de distinguer analytiquement la communauté nationale et la communauté politique, la nation et l'État. S'il arrive que les deux entités se recoupent dans un État-nation, elles sont pour lui le plus souvent distinctes. Pour Dumont, l'État définit la sphère de la

citoyenneté, il doit assurer le respect des droits fondamentaux et appliquer la justice; l'État assume des responsabilités sociales en matière d'éducation, de santé publique, d'assistance aux démunis, de redistribution, de développement. Nation et État sont deux communautés spécifiques qui relèvent de modes d'allégeances différents. «L'un et l'autre doivent entretenir des rapports qui ne sont pas de confiscation réciproque mais de support indispensable » avance-t-il dans le mémoire préparé pour la Commission (Dumont 1992, p. 6).

La distinction dumontienne entre les deux types de communautés est au cœur du débat actuel sur la nation au Québec. Deux questions se posent. 1) La communauté politique peut-elle constituer une nation comme on tend à l'avancer de nos jours? 2) La collectivité politique québécoise peut-elle être caractériser comme une nation, donc comme une *nation québécoise* ?

Il est bien entendu qu'une communauté politique peut former une nation politique. La France et les États-Unis en sont des exemples souvent cités pour illustrer la nation politique. Dumont n'exclut pas clairement cette possibilité, du moins dans le mémoire qu'il a rédigé pour la Commission en 1992, mais il semble par la suite avoir changé d'idée et il a durci en quelque sorte l'opposition entre communauté nationale et communauté politique dans le chapitre quatre de Raisons communes, chapitre écrit à partir du mémoire de 1992. Dans ce dernier ouvrage, Dumont caractérise le Québec comme une communauté politique, mais refuse de considérer qu'une *nouvelle* nation politique soit en train d'émerger de cette communauté politique.

Nous avons en effet noté que Dumont avait modifié le vocabulaire dans lequel il définissait la notion de communauté politique dans son mémoire en le reprenant pour publication dans ses Raisons communes, allant ainsi à contre-courant d'une tendance contemporaine qui accepte tout à fait de considérer que la communauté politique puisse se transformer en communauté nationale au sens où lui-même l'entend. Ce n'est pas le lieu ici de faire l'exégèse de la pensée de Dumont, mais ce point mérite d'être souligné, car nous voyons bien à la relecture qu'il entrevoyait en 1992 la possibilité qu'une communauté politique comme le Québec puisse se transformer en communauté nationale, une possibilité qu'il referme quelques années plus tard. « Il n'y a jamais eu de projet politique sans projet de culture » a-t-il par ailleurs soutenu (Dumont 1995, p. 118). Or c'est précisément ce projet politique de construction d'une nation québécoise qui exige d'être pensé et dont le contenu est débattu de manière vigoureuse sur la place publique au Québec.

Nous examinerons maintenant comment on a défini ces deux modèles de nation et comment on cherche à les appliquer à l'étude du cas québécois.

#### *a) La nation comme communauté historique.*

La pensée de Fernand Dumont a été au cœur des débats sur la nation dans les années 1990, le plus souvent dans une perspective très critique du sociologue décédé en 1996. Il paraît donc opportun de rappeler brièvement ses thèses, démarche d'autant plus pertinente que Dumont avait préparé une étude sur la question pour la Commission et que sa pensée, dont l'influence a été importante, a souvent été mal comprise ou réduite à un aspect au détriment d'autres<sup>2</sup>. Que reste-t-il

---

<sup>2</sup> Il existe plusieurs synthèses de la pensée de Dumont sur la nation. On consultera en particulier Harvey (2001),

de la pensée de Dumont, et quels sont les aspects les plus critiqués et les plus critiquables à la lumière des réflexions publiées et des idées maintenant partagées ?

On trouve dans la pensée de Dumont trois perspectives d'analyse de la nation qui ne sont pas toujours bien distinguées par les commentateurs et les critiques: une perspective théorique, une perspective socio-historique et une évaluation normative de la nation au Québec. Les éléments de sa perspective théorique nous semblent toujours pertinents pour comprendre la nation mais son diagnostic sur la nation québécoise doit être revu et critiqué à la lumière de l'évolution récente du Québec contemporain et de la définition partagée de la situation qui émerge des débats qui ont cours depuis plus de dix ans.

Dans son mémoire à la *Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté* et dans ses travaux ultérieurs (1993, 1995a, 1995b) Fernand Dumont définit la nation à partir de l'héritage et de la mémoire commune. Pour lui, la nation n'est pas une entité ethnique. Elle n'est pas non plus dans sa pensée une entité civique, une entité fondée sur le droit et la seule culture publique commune, ce qu'il considérait être une vision trop abstraite ou encore un déportement de la notion de nation dans une autre sphère. Pour Dumont, la nation est d'abord une *communauté historique*.

«Entendons par nation une communauté résultant d'un héritage historique de manières de vivre. La référence collective qui en résulte suppose des repères: une langue, une religion, des institutions juridiques, des organisations diverses, parfois un statut juridique. Ces critères ne sont pas partout les mêmes; on ne saurait les réunir tous dans une théorie générale qui s'appliquerait à chaque cas» (Dumont 1992, p. 5).

«La nation est d'abord une communauté d'héritage historique (...) une communauté qui privilégie avant tout une identité venue du passé, où la mémoire joue la fonction première» écrit-il (Dumont 1995, p. 56).

Une grande majorité des auteurs qui ont réfléchi sur la nation reconnaissent l'importance de la mémoire. Mais la mémoire *de qui* ? Telle est la question qui est maintenant débattue. Ainsi, Gérard Bouchard (1999) a-t-il proposé de revoir de manière radicale le rôle de la mémoire commune au Québec en intégrant celle des autochtones et des nouveaux arrivants. Ces propositions ont été débattues et critiquées, notamment par Serge Cantin (2000a) mais elles ont le mérite de soulever un problème bien réel et nouveau qui se pose avec encore plus d'acuité aux historiens des périodes récentes.

Un deuxième aspect constitue la nation dans la pensée de Dumont: la confiance en un destin collectif, l'adhésion à un projet commun. Mémoire et projet sont indissociables dans sa pensée. La culture nationale se définit par deux aspects auxquels Renan réfère dans une formule qu'affectionnait rappeler le professeur de Laval : «Avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore», maxime qui traduit bien ces deux pôles constitutifs de l'idée de nation dans la perspective de la communauté historique.

Comment intégrer dans cette approche l'apport des étrangers, l'apport des immigrants ? Le sociologue précise sa pensée dans Raisons communes, en proposant la notion de *culture de convergence*, une approche conceptuelle qui a eu une certaine influence à la fin des années 1980 dans les discours publics et les

énoncés de politique, mais qui a été rapidement mise de côté à cause des postulats implicites sur lesquels elle repose.

« La nation rassemble autour d'une référence plus large et d'une autre espèce: un devenir proprement historique où ont joué des solidarités, le partage d'un héritage de culture, l'adhésion à des institutions dont on est fier, la confiance dans un destin collectif. C'est pourquoi la nation est capable de pluralisme, accueillante envers différentes familles d'esprit. Loin de cultiver l'uniformité au nom de quelque caractère racial ancestral, elle perpétue sa vitalité par l'apport d'influences renouvelées » (Dumont 1995, p. 89).

Pour Dumont, l'apport d'influences renouvelées et le pluralisme s'inscrivent dans une culture de convergence autour du noyau mémoriel. C'est ainsi qu'il voit l'apport de l'immigration au Québec, et c'est aussi, notons-le au passage, à travers cette perspective qu'il voyait le Canada. La communauté historique est capable d'intégrer les nouveaux arrivants parce qu'elle est aussi un projet. Pour lui la culture de convergence constitue le modèle qui peut et doit assurer l'intégration des nouveaux arrivants, car il faut des références culturelles partagées pour bâtir une communauté nationale (Raisons communes p. 69) et non pas seulement la référence à ce qu'il nomme des principes abstraits comme les principes juridiques, la culture des droits individuels ou l'adhésion à des institutions politiques, principes dont il ne nie pas l'importance mais qui lui semblent insuffisants à fonder la communauté nationale. Ainsi, pour Dumont, la culture civique commune proposée par Gary Caldwell et Julien Harvey apparaît-elle insuffisante pour fonder la nation au sens où il l'entend. Insuffisante ? Sans doute, mais par ailleurs cette culture civique commune apparaît nécessaire afin d'assurer que le groupement qui porte le projet de construire la nation dans une nouvelle perspective le fasse de manière démocratique en cherchant à emporter l'adhésion, il importe de le préciser au passage.

Dumont définit la nation par sa capacité et sa puissance d'intégration. Mais il ne semble pas bien avoir vu que, ce faisant, la nation comme forme historique se transformait elle-même, comme l'a illustré Michael Lind à propos de la nation américaine. Lind montre bien que la nouvelle nation américaine se redéfinit à partir d'éléments puisés dans l'histoire, mais aussi qu'elle se transforme assez radicalement pour créer une *nouvelle* entité culturelle, qu'il qualifie de nation transraciale, et qui est plus qu'une nation politique au sens courant du terme défini plus haut.

Jacques Beauchemin propose une solution à ce problème en prolongement de la pensée de Dumont. Il distingue le projet politique et le sujet politique qui le porte. Les projets politiques – le projet de refonder la nation au Québec (en nation québécoise plutôt que canadienne-française ou encore le projet de souveraineté politique – sont toujours objet de conflits dans une société et ils sont portés par des groupements aux valeurs et intérêts différents. Ainsi, le projet de souveraineté politique du Québec est-il porté par un large groupement de francophones. « Cela n'implique nullement qu'un Québec souverain serait incapable d'aménager la diversité qui le constitue » précise-t-il (Beauchemin 2000a, p. 35). Beauchemin ajoute qu'une autre raison justifie la nécessité du rôle du sujet politique, soit la nécessité de baliser le projet politique. Le sujet politique est sujet de culture et de mémoire.

Le travail, la vie associative, les mariages mixtes, la scolarisation, la mobilité sociale et professionnelle, la mobilité géographique, la participation à la société d'accueil et surtout l'adoption d'une langue commune sont autant de facteurs qui assurent l'intégration des immigrants, et qui contribuent en même temps à créer

quelque chose de nouveau. Or, le partage obligé et officialisé de références culturelles communes proposées par le groupement majoritaire d'accueil et qui est implicite dans la notion de culture de convergence pose problème à la sensibilité contemporaine, davantage ouverte à la diversité. Les immigrants de la première génération en particulier (qui sont nés à l'étranger) tiennent à conserver en tout ou en partie des éléments de leur culture d'origine, d'où la réticence ouverte à accepter la culture de convergence qui leur a été un temps proposée comme politique officielle.

Pour plusieurs analystes critiques de Dumont, c'est aussi le rôle privilégié de la mémoire historique qui pose problème dans la définition de la nation. Tout se passe en fait comme si Fernand Dumont, après avoir identifié la mémoire et le projet comme éléments constitutifs de la nation, privilégiait nettement la mémoire et n'accordait pas assez d'attention à la question de la diversité, à la question du projet qui implique la relation avec l'autre. Dumont est peu explicite dans ses travaux sur la place des immigrants et il ne propose pas de réflexion articulée sur cette question (mis à part ce qui a été rappelé plus haut sur la culture de convergence). C'est ce déséquilibre entre mémoire et projet qui soulèverait des difficultés dans le contexte contemporain et qui a amené d'autres intellectuels à proposer une vision différente, quoique souvent compatibles avec les intentions de Fernand Dumont dégagées plus haut, parfois même en continuité avec sa pensée, mais en la prolongeant dans des directions différentes, comme on le verra plus loin.

Mais c'est surtout le diagnostic sociologique posé par Dumont sur la société québécoise et sur la question nationale qui a été remis en question. Pour Dumont, la nation canadienne-française n'a pas réussi à se donner une existence politique sous la forme d'un État-nation et elle a été réduite par la force des choses à une dimension

culturelle, au sein de la communauté politique canadiennes<sup>3</sup>. Dumont avance que trois nations co-habitent en quelque sorte au Québec: la nation française, la nation anglaise et la nation amérindienne. *Nation française, nation anglaise* : le vocabulaire de Dumont est mal choisi et daté<sup>4</sup>. Il reflète en fait l'ordre canadien ancien et n'est pas accordé à la description du Canada multiculturel ni de la société québécoise contemporaine.

Nous n'entrerons pas dans le débat qui a opposé les pro-Dumont et les critiques de sa pensée sur ce point (voir le numéro de la revue *Bulletin d'histoire politique*, automne 2000, par exemple). Nous soulignerons seulement que les expressions choisies par Dumont et les critiques qu'on peut en faire illustrent l'importance de bien nommer les nouvelles réalités, l'importance de bien les interpréter, ce qu'il préconisait dans sa sociologie comme on le sait. Or, Dumont n'a pas su vraiment bien nommer la refondation de la nation au Québec, on doit le reconnaître. Il n'a pas su qualifier la nouvelle réalité qui se dessine sous nos yeux.

Le Québec serait donc pour lui une société pluri-nationale, les immigrants étant appelés à s'intégrer, à s'assimiler en fait, à l'une des deux plus importantes communautés nationales. Cette vision des communautés nationales a été critiquée par Gérard Bouchard (1999) qui souligne que la lecture socio-historique de la nation proposée par Fernand Dumont enferme la nation québécoise dans l'ethnicité et conduit à une impasse sur le plan politique. Comment en effet aménager sur le plan

---

<sup>3</sup> Ne retenons qu'une citation qui illustre cette perception, tirée du dernier livre de Seymour : 'Selon certains tenants de la conception culturelle de la nation, qui fut défendue par Fernand Dumont, ces gens ne feraient pas tous partie de la même nation (...). Pour les disciples de Dumont, la nation culturelle comprend les Québécois francophones de souche ainsi que les francophones qui ont d'autres origines ethniques. Selon eux, la nation la plus importante en nombre sur le territoire québécois est donc composée essentiellement de Canadiens français et de gens qui sont assimilés à cette communauté' (Seymour 2001, pp 18 et 20).

<sup>4</sup> L'expression *nation anglaise* montre que Dumont ne connaissait pas bien le nouveau Canada qui a émergé au XXe

politique la coexistence des trois nations que distingue Dumont au sein de la société québécoise? Cela ne revient-il pas à transporter au Québec même les problèmes du fédéralisme canadien ? se demande Bouchard. Et les immigrants ? Bouchard joint sa voix aux critiques de la culture de convergence qui n'est pas accordée à la situation contemporaine.

Soulignons au passage que la critique fréquemment faite à Dumont de réduire la nation à l'ethnicité est trop dure et en partie inexacte, à notre avis. Dumont avait une vue large de la nation comme communauté historique, définie par sa capacité d'intégration et non pas d'abord par des traits ethniques au sens où on l'entend de nos jours. Qu'il n'ait pas été assez attentif à la question de la diversité est un problème différent à notre avis.

Un mot enfin – nous serons plus bref sur ce point – sur les jugements de valeur posés par Dumont dans son analyse de la nation. Il s'est en effet demandé publiquement dans une conférence si le Québec paraissait suffisamment intéressant pour attirer les immigrants. Et il allait même plus loin : «Comment s'intégrer avec quelque enthousiasme dans une société en déclin ? » (Dumont, 1990, p. 18). Dumont apparaît en effet fort pessimiste sur le Québec contemporain et on trouve dans les travaux des dernières années de sa vie une vive critique du Québec et de ses institutions, textes teintés d'une grande inquiétude – allant jusqu'à une nette désapprobation – devant ce qu'il voit. En plus de proposer une sociologie critique de la société québécoise, il pose des jugements normatifs tranchés: la qualité de la langue française se détériore, les produits culturels québécois ne l'inspirent pas, la défection de ses concitoyens vis-à-vis la culture religieuse l'inquiète, il diagnostique

une grave crise spirituelle qui le désole, la dénatalité et la défection vis-à-vis du mariage l'étonnent, les mutations de la famille québécoise le désarçonnent. Ce que voit Dumont dans le Québec contemporain – ce que d'autres ont appelé de nouvelles valeurs et pratiques postmodernes – ne correspond plus à ce qu'il valorise comme homme, comme citoyen. Bref, le nouveau Québec de la fin du XXe siècle qu'il a devant les yeux le déconcerte. Gérard Bouchard a bien noté ce grand pessimisme : «On ne sait peut-être pas assez que Fernand Dumont était, à la fin de sa vie, un intellectuel profondément déçu de l'évolution récente du Québec et très pessimiste quant à son avenir» (Bouchard 1999, p. 50). D'où la question posée – sommes-nous intéressants pour les autres – une question ne laissant nul doute sur la réponse que Dumont avait en tête.

Bref, Dumont n'a pas bien perçu à la fin de sa vie comment les mutations en cours contribuaient à modifier la forme socio-historique de la nation au Québec. Les clés de lecture qu'il propose pour analyser la nation restent pertinentes, mais le diagnostic posé à partir de ces clés est à revoir, ou plutôt à reformuler dans des termes compatibles avec les intentions de l'auteur comme l'a fait J. Beauchemin en distinguant le projet politique et le sujet politique dans ses propres travaux sur la nation.

Par ailleurs, Dumont pose des questions importantes sur la nation québécoise qui demandent à être examinées, comme on le verra plus loin, notamment sur l'interprétation à donner sur la place des anglophones au Québec.

### ***b) La nation politique***

La nation politique représente un modèle de référence qui s'est imposé dans les années 1990 pour décrire la nation au Québec, un modèle souvent présenté en concurrence avec celui de la nation entendue au sens culturel. On parlera alors, dans cette perspective, de *nation québécoise*. Cette notion marque une rupture importante dans l'histoire du Canada français, et une refondation de la nation désormais centrée sur une nouvelle référence : le Québec.

La nation politique a été entendue en trois sens différents dans les travaux récents sur le Québec. Les trois sens ont en commun de privilégier l'appartenance à un État de droit et de définir la nation à partir de la commune citoyenneté. Mais ces trois sens se distinguent par la place accordée sur une sorte de continuum à la culture entendue au sens large et à la mémoire partagée. À un pôle, la nation politique fait volontairement abstraction de toute référence à la culture. On parlera alors de nation civique. À l'autre pôle, la nation politique recoupe plus ou moins la nation culturelle. Et entre les deux, la nation politique tente de concilier citoyenneté commune avec des appartenances culturelles et nationales différentes.

Nous examinerons ces trois conceptions de la nation politique en dégagant comment elles peuvent ou non s'appliquer au Québec.

Il a été beaucoup question de *nation civique* au cours des années 1990 au Québec. Dans cette perspective, la nation est définie d'abord par la citoyenneté commune indépendamment des caractéristiques individuelles de toute sorte, à commencer par l'ethnicité ou la culture. La nation est définie dans le contexte de la reconnaissance des droits de la personne qui a marqué les années 1980 avec l'adoption de la Charte canadienne des droits de la personne (la Charte québécoise

ayant été adoptée quelques années auparavant). Pour caractériser cette approche, nous nous reporterons à la pensée de Claude Bariteau qui l'a sans doute mieux explicitée que tout autre.

Bariteau (1998) propose un essai de définition de la nation politique québécoise en devenir dans la perspective critique du néonationalisme, s'inspirant de la théorie formulée par Jürgen Habermas d'une culture commune d'abord fondée sur le respect des droits individuels<sup>5</sup>. Bariteau postule que la culture politique n'a pas à s'inscrire en continuité avec la culture au sens large ni avec une culture dominante et il critique la notion de culture de convergence mise de l'avant par Fernand Dumont, qui a le défaut de privilégier la culture dominante et d'ouvrir la porte à la reconnaissance de droits collectifs aux minorités anglophones et autochtones, dans la tradition canadienne avec laquelle il prend distance. Pour lui, «le français doit être la langue de la communication plutôt que la langue de la convergence culturelle» (Bariteau 2000, p. 239).

Bariteau privilégie plutôt une approche de l'affirmation nationale fondée sur le respect des droits démocratiques des individus et basée sur l'élaboration d'une culture politique privilégiant le français comme langue commune, la vie publique devant valoriser une approche procédurale plutôt que substantive. Une telle constitution privilégiant la culture politique commune garantirait aux minorités linguistiques, ethniques ou culturelles des droits *individuels* de coexistence avec la majorité. Pour l'auteur, cette approche constitue un antidote à une conception qui lie citoyenneté et nationalité, deux notions qui doivent être opposées. « Qui dit citoyenneté, dans un contexte multiethnique et multiculturel, dit prépondérance

---

<sup>5</sup> Sur la pensée d'Habermas ou sur le patriotisme constitutionnel, voir Habermas (1998), Leydet 1995, Bariteau 1996,

accordée aux droits égaux et à une culture politique commune. Donc, subordination du droit à la différence et de toute culture particulière à ces deux éléments fondamentaux » (p. 155-56). Pour l'auteur, il faut à tout prix éviter que les éléments de culture aient priorité sur les éléments de démocratie, danger qu'il voit comme étant sous-jacent dans le projet d'établir des gouvernements autochtones, par exemple. « ...la culture des Québécois d'origine française ne saurait être celle qui se renforce, s'enrichit ou se développe. Devrait plutôt se développer une culture québécoise différente de la culture des Québécois d'origine française, même si elle en véhicule certains traits » (p. 377). Bariteau prône la générosité vis-à-vis la minorité anglophone plutôt que l'inscription de droits dans la constitution.

Plusieurs critiques de cette perspective ont été avancées. Nous en rappellerons quelques-unes.

Daniel Salée avance que le nationalisme civique reconduit de fait la dynamique institutionnelle de l'inégalité socio-économique parce qu'il est ancré dans la rhétorique libérale démocratique (Salée 2001, p. 150 et 162) et il le décrit comme « un pur produit de l'imagination philosophique » (p. 146).

Le concept de nation civique dans la perspective du patriotisme constitutionnel (Habermas) est affecté d'une sorte de coefficient d'ethnicité zéro, pour reprendre une expression de Gérard Bouchard. Ne constitue-t-elle pas une sorte d'espace social fort abstrait? Peut-on faire l'impasse sur le *sentiment national* d'un peuple, qui ne doit pas être confondu avec le nationalisme ? La nation n'est pas réductible à un code postal, pour reprendre une image de la journaliste Chantal

Hébert. « La communauté politique n'est pas qu'une sommation d'individus », avait déjà avancé Jean Leca.

Bariteau est conscient de ces critiques et il reconnaît «que l'identité culturelle colore l'activité politique, nul ne peut le nier » et il ajoute que «dans tout univers, multiculturel ou non, la nation politique sera constitutive d'un monde commun» (Bariteau 2000, p. 240). Pour lui, la citoyenneté permet de dépasser les solidarités ethniques et communautaires, comme l'ont montré les analyses de Dominique Schnapper (1994). Mais il hésite à considérer que cette nation politique puisse aussi donner naissance à une nouvelle identité collective partagée sous la forme d'un nous collectif. Pour lui, la nation québécoise est une nation politique mais elle n'a pas – ou n'a pas encore – les traits qui la rapprocheraient aussi d'une nation culturelle, comme c'est le cas dans plusieurs États-nations modernes.

On a souvent opposé la nation ethnique et la nation civique dans les débats publics et les essais sur la question nationale. Cette opposition a perdu de sa pertinence dans les débats contemporains car maints auteurs en ont noté le caractère artificiel ou non fondé empiriquement. C'est une «dichotomie dépassée» note Jacques Beauchemin (2000a, p. 31), car la nation dite ethnique peut être démocratique et parce que le nationalisme dit civique «porte lui aussi un projet identitaire qui ne porte pas son nom» (idem). Guy Rocher (2000) avance quant à lui que le nationalisme canadien-français de la première moitié du XXe siècle – un nationalisme, souvent présenté comme étant d'abord culturel, qui luttait pour la survivance du fait français au Canada – avait une forte composante civique en se faisant le promoteur d'une nouvelle identité canadienne, d'un drapeau et de symboles nationaux propres au Canada, d'une rupture avec l'Angleterre et surtout,

de la reconnaissance d'un pacte fondateur qui aurait uni deux nations.

Charles Taylor note de son côté que cette opposition entre nation civique et nation ethnique ne tient pas à cause du caractère hybride des sociétés démocratiques. «Fortement ancrées dans un libéralisme 'républicain', elles se définissent aussi par un ou des groupes ethniques qui en forment le noyau » (Taylor 2000, p. 38). Gérard Bouchard résume bien ces critiques de l'opposition nation ethnique-nation civique en avançant que 1) les contenus ethniques qui sont toujours présents dans l'identité nationale ne sont nullement incompatibles avec les présupposés juridiques de la nation civique, et 2) et en soutenant que «même dans les nations ordinairement présentées comme les incarnations les plus poussées du modèle civique (par exemple la France, les États-Unis, le Canada), l'État se montre particulièrement actif dans la promotion d'une identité collective, dans l'institution de traditions, dans la protection de la langue et du patrimoine, dans la diffusion de la mémoire, dans la production et la reproduction d'une culture nationale» (Bouchard 1999, p. 24).

Charles Taylor distingue dans ses travaux sur le Québec la nation culturelle et la nation politique, mais il propose une définition de cette dernière qui déborde la seule citoyenneté commune. La nation politique doit aussi être le lieu de reconnaissance des différences socioculturelles. Ce concept de reconnaissance est central dans la pensée du philosophe montréalais et il a été largement commenté ailleurs dans le monde. Rappelons que Taylor a élaboré une théorie originale qui cherche à marier protection des droits individuels et protection des droits collectifs des petites communautés et qu'il a été un grand artisan de la reconnaissance de la spécificité québécoise. Pour Taylor, la nation politique comporte trois

piliers essentiels au Québec: «i) une éthique politique essentiellement définie par les droits humains, l'égalité et la démocratie (c'en est la dimension républicaine); ii) le français comme langue publique; iii) un certain rapport à notre histoire » (Taylor 2000, p. 41). Taylor ajoute qu'il faut de temps à autres reformuler ces piliers. «Mais ils peuvent et doivent être taillés de nouveau, recevoir de nouvelles formes aux mains des générations successives, à commencer par celle qui vit maintenant» (Taylor 2000, p. 45). Par exemple, l'Allemagne a changé récemment les règles d'acquisition de la nationalité allemande. Taylor est contre l'indépendance et il observe que les minorités au Québec n'acceptent pas le projet de construire une nation politique indépendante au Québec, même si l'invitation leur est clairement faite par la majorité francophone qui milite en faveur de ce projet. «La nation politique inclusive québécoise n'est pas encore tout à fait née» conclue-t-il (Taylor 2000, p. 48).

Michel Seymour (1999, 2001) propose quant à lui de définir la nation politique dans un sens plus large qui inclut aussi des références à la culture et à la mémoire. Il avance que le nationalisme culturel canadien-français a été progressivement remplacé par le nationalisme civique québécois, la nation culturelle se transformant en nation politique au Québec. Ce nationalisme politique renvoie à une réalité tangible et il accorde sa place à la mémoire et reconnaît ses ancrages dans l'histoire. Seymour définit la nation comme une communauté sociopolitique qui tient compte de deux traditions incontournables : la conception culturelle de la nation et la conception civique. « La nation ne dépend pas seulement de la représentation de ce que nous sommes, elle dépend aussi de ce que nous voulons être » avance-t-il (Seymour 2001, p. 20). Et il ajoute : «Loin de confirmer la conception de Dumont, la sociologie québécoise contemporaine met en lumière le caractère dépassé de la conception culturelle et le caractère incontournable de l'identité nationale civique »

(Seymour, 2001, p. 21). Seymour soutient que la société québécoise est rassemblée autour d'une langue commune – le français – qu'elle a une histoire commune et des institutions communes définies comme nationales, à commencer par la fête nationale qui n'est plus la Saint-Jean Baptiste des Canadiens français, et enfin qu'elle a une culture civique commune.

Mais pour Seymour, la nation n'est pas exclusivement civique, se distinguant ainsi de la conception de Bariteau. Seymour distingue nation et citoyenneté «dans la mesure où des personnes appartenant à différentes nations peuvent avoir une même identité civique, ce qui n'est pas toujours le cas » (p. 32). Cette conception sociopolitique de la nation doit par ailleurs reconnaître la différence, à commencer par la minorité nationale anglophone qui prolonge la majorité nationale des Anglo-Canadiens et dont la contribution historique aux institutions québécoises a été importante. Reconnaissance aussi des communautés issues de l'immigration – au sens que l'on doit reconnaître la valeur de la langue, de la culture et de l'histoire de leurs pays d'origine – afin de faciliter leur intégration dans la société d'accueil. «La nation sociopolitique correspond, d'une manière générale, à un certain type de communauté politique composée, sur le plan sociologique, d'une majorité nationale, de minorités nationales et de citoyens d'autres origines nationales» (Seymour 2001, p. 26). «La nation québécoise peut donc être considérée comme une communauté politique englobant une majorité nationale de Québécois francophones, une minorité nationale de Québécois anglophones et des individus d'origine nationale italienne, juive, grecque, portugaise, haïtienne, libanaise, latino-américaine, etc., et dont la langue d'usage est autre que le français ou l'anglais» (p. 27). Pour lui, il faut craindre le nationalisme exclusivement civique qui ne reconnaîtrait pas les

différences, car on ne peut pas ignorer les questions identitaires et, en les négligeant, on risque de rester sous leur emprise.

Enfin, pour que la nation au sens où Seymour l'entend existe, il est essentiel qu'elle se *représente* comme nation. L'Ontario existe comme communauté politique mais elle ne constitue pas une nation parce qu'elle ne se représente pas comme telle. Il en va de même, selon Seymour, pour les Amérindiens du Québec qui ne se définissent pas comme Québécois mais bien plutôt comme des Amérindiens appartenant à leurs propres nations (Hurons, Cris, Mohawks, Innus, etc.).

\*\*\*\*

Le concept de nation québécoise est maintenant entré dans le vocabulaire politique au Québec pour désigner la refondation de la nation qui est en cours depuis quelques années. Mais comme on vient de le voir, le sens à donner à cette notion a été largement discuté et questionné. Les idées sont cependant maintenant plus claires, nous semble-t-il, et le débat a progressé. Pensons seulement au recul que connaît l'opposition entre nation ethnique et nation civique. Par ailleurs, on cerne mieux maintenant comment la nation définie comme communauté historique n'exclue pas l'aménagement de la citoyenneté et de la diversité et le respect des droits individuels, et on comprend mieux semble-t-il que la nation politique implique aussi une nécessaire relation à la mémoire et à la culture.

Il reste à examiner les difficultés et les problèmes qui entourent l'émergence de la refondation nationale au Québec dont il a été question plus haut.

## 2.4 Un nouveau modèle imaginé : la nation québécoise.

Gilles Gagné (2000) a bien dégagé les composantes qui ont défini le Canada français de jadis en tant que société : «sa démographie d'ancien régime et sa sociabilité de parenté, ses projets de reconquête de l'écoumène et sa capacité d'intégration par alliance matrimoniale, sa diaspora nord-américaine et son catholicisme ritualiste, son gigantesque réseau clérical d'encadrement social et l'intégration de sa haute élite politique à l'élite anglo-saxonne, sa conception subsidiaire de l'État et le mythe d'un pacte des nations où elle voyait sa naissance constitutionnelle ...» (Gagné 2000, p.125).

Ce Canada français déclinant s'est replié sur le territoire du Québec au fil de son histoire récente, d'où la nécessité d'une refondation de la nation.

La nation canadienne-française historique, définie comme entité normative, culturelle et nationale, a éclaté et n'existe plus. Le Canada français est en deuil de sa nation, écrit l'historien Marcel Martel (1997) dans une formule lapidaire qui résume bien son évolution historique. Celle-ci aurait existée pendant environ 150 ans, soit des années 1810-1820 environ (d'autres diront à partir de l'Union de 1840) jusqu'au début des années 1960. La nation canadienne-française a donné naissance à la nation québécoise et à la nation acadienne (qui a toujours été autonome soit dit en passant) d'un côté et à une nouvelle francophonie canadienne de l'autre, qui se présente maintenant elle-même comme un ensemble de communautés minoritaires en milieu anglophones<sup>6</sup>. Cet éclatement ne doit pas être attribué seulement aux changements

---

<sup>6</sup> Comme l'indique bien le nom de la fédération qui regroupe ces communautés : la Fédération des Communautés

importants survenus au Québec dans la foulée de la révolution tranquille, province à qui on a parfois reproché d'avoir abandonné leurs compatriotes vivant ailleurs au Canada. Plusieurs causes de cette mutation sont internes ou endogènes au Canada français lui-même tels que la position de minoritaires en milieu anglophone et l'émergence de l'État-providence provincial, facteurs qui comptent dans la transformation du Canada français traditionnel en entités régionalisées.

Il en est résulté en dehors du Québec une refondation des éléments de ce qu'on appelait autrefois la diaspora francophone, qui se sont redéfinis comme des communautés francophones et bilingues au sein d'un Canada fédéral. Se pose alors un ensemble de questions : comment s'est redéfinie la majorité francophone du Québec après l'éclatement du Canada français ? comment se redéfinit-elle actuellement ? comment se situe la communauté anglophone québécoise dans cette démarche de refondation ?

Nous avons retenu deux pistes (en plus de celles qui ont été explorées dans la section précédente) pour explorer les orientations possible d'une refondation de la nation au Québec.

#### *a) La francophonie nord américaine*

Gérard Bouchard s'est démarqué de manière très tranchée de la lecture socio-historique de la nation proposée par Fernand Dumont et il a été l'un des critiques les plus durs, non pas de la théorie de la nation chez Dumont, mais plutôt du diagnostic que le sociologue de Laval avait posé sur la nation au Québec. Bouchard s'accorde

avec Dumont pour reconnaître l'importance de la dimension imaginaire et des aspects symboliques dans la construction nationale, de même que la nécessaire référence mémorielle, trois aspects qui lui paraissent jouer un rôle clé dans la construction de l'identité nationale. Mais pour lui, il faut reconstruire de temps à autre la mémoire collective et les mythes fondateurs, au Québec comme ailleurs, reconstruction dont il esquisse le programme dans son ouvrage La nation québécoise au futur et au passé (1999). Bouchard plaide pour la reconnaissance d'éléments nouveaux dans l'histoire et pour la réinterprétation d'éléments anciens qui ont été occultés pour toutes sortes de raisons. Le rôle des Amérindiens dans l'histoire nationale constitue sur ce plan un exemple éloquent. Pour lui, il faut aussi rechercher et mettre en évidence de nouveaux fondements symboliques pour refonder la nation telle qu'elle s'est transformée.

Pour Bouchard, la reconnaissance et la promotion de la langue française – langue commune de la nation au sens politique, langue commune de la société civile québécoise – est au cœur de la construction nationale nouvelle. Bouchard avance qu'émerge au Québec un nouveau modèle de la nation québécoise comme francophonie nord-américaine en remplacement de l'ancien Canada français, mais en continuité avec lui. Ce modèle «réduit à la langue française la composante ethnique», ce qui soustrait le modèle à tout procès d'intolérance et de xénophobie (Bouchard 1999, p. 71). Les nouveaux arrivants et les jeunes Québécois qui ont pris distance par rapport au paradigme défensif de la survivance, sans oublier les Anglo-Québécois attachés au Québec et à la langue française, se retrouveront davantage selon lui dans cette nouvelle représentation collective.

La proposition de Bouchard suggère un quadruple déplacement : 1) de l'ethnicité vers le droit ; 2) de la francophonie organique vers la francophonie définie d'abord par la langue ; 3) de la culture canadienne-française à la culture québécoise ; et enfin, 4) d'un nationalisme culturel à un nouveau projet de développement collectif (Bouchard 1999, p. 73). Il est à noter que Bouchard emploie pour caractériser ce quatrième déplacement l'expression *développement collectif* et non pas l'expression *nationalisme civique* pour bien marquer que la nation dont il est ici question comporte bien une part d'ethnicité et une part de citoyenneté commune.

Dans une publication récente, Bouchard développe sa conception de la nation québécoise en parlant de modèle de co-intégration qui renonce aux procédés traditionnels d'assimilation. Il faut pour lui reconnaître le principe de la diversité, ménager des espaces de négociations, admettre des zones de refus ou de repli, composer avec des tensions et des négociations. «La nation co-intégrée n'admet pas de hiérarchie structurelle entre les ethnies ou les cultures. Elle n'admet pas non plus les anciennes formes de marginalisation et d'exclusion. Il s'ensuit que les imaginaires collectifs devront apprendre à habiter efficacement les mêmes espaces sociaux, à s'y articuler d'une certaine manière » (Bouchard 2001, p. 35.).

Le modèle de Bouchard correspond-il à la réalité québécoise vécue au quotidien ? Est-il à l'œuvre ? Est-il seulement en émergence ? La notion de francophonie n'est-elle pas trop vague, trop abstraite pour fonder l'adhésion à la nation québécoise telle que définie ? Répondre à ces questions exigera davantage de recherches empiriques. Mais pour l'instant, il faut noter que la langue française a acquis une légitimité qu'elle n'avait pas auparavant comme langue commune et comme langue de participation à la société civile au Québec, une situation

difficilement comparable avec celle qui prévalait en 1960 au moment de l'émergence de la Révolution tranquille. Cette légitimité est reconnue au sein de la communauté anglophone québécoise ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

Que répondre par ailleurs à Dumont qui avançait qu'on ne peut pas inclure dans la *nation québécoise*, par la magie du vocabulaire, ceux qui ne veulent pas en être ? Il est permis de penser que la Loi 101 a jeté les bases qui ont rendu possible l'adhésion des minorités culturelles à cette conception nouvelle de la nation qui leur ouvre une porte qui était auparavant plutôt fermée. Les faits apportent déjà un début de réponse à la question que soulevait Fernand Dumont en 1995 et donnent à penser que le pessimisme qui teintait sa question était exagéré. Seul l'avenir dira si une nouvelle identité partagée se construira autour du français, autour de la langue commune qui joue un rôle central dans la construction identitaire, comme le rappelait Lind à propos des États-Unis.

Il n'est pas question ici de donner à penser que le ralliement des Anglo-québécois au concept et à la réalité de la nation québécoise telle que définie comme nouvelle référence est complet ou même en cours. Comme ce point est fort important, nous l'examinerons en détail plus loin.

#### *b) Territoire, État-région et nation québécoise*

Une autre manière de caractériser la nation au Québec est apparue dans les années 1990 : la *nation territoriale*. «Est Québécois tout habitant du territoire du Québec », avance-t-on dans cette perspective. Cette conception très abstraite de la nation – et fortement aseptisée, dirions-nous, afin d'éviter toute référence qui

risquerait d'être perçue comme exclusive – est née en réaction aux critiques visant le nationalisme ethnique qui a fait bien des ravages en diverses parties du monde dans la deuxième moitié du XXe siècle. Dans le contexte de la tenue du Référendum sur la souveraineté au milieu des années 1990, plusieurs opposants à la souveraineté du Québec avaient en effet tenté de discréditer le mouvement souverainiste et l'émergence de la nation québécoise en associant le nationalisme québécois à un nationalisme ethnique étroit. Afin d'éviter toute référence à un tel nationalisme, certains ont proposé la notion de nation territoriale, vidant le concept de nation de son contenu en quelque sorte. Cette notion de nation territoriale a été avancée surtout dans la foulée du discours de Jacques Parizeau attribuant à «l'argent et à *des* votes ethniques» la défaite du camp du OUI au Référendum de 1995.

Il est difficile sinon impossible de retenir la seule référence au territoire pour caractériser la nation, car celle-ci comporte aussi des dimensions historiques, culturelle et politique, les rapports entre celles-ci variant dans le temps et l'espace. Ceci dit, l'aspect territorial mérite d'être retenu dans la mesure où il est associé à une représentation partagée et à un territoire imaginé commun. L'exemple européen s'impose ici. L'Europe est un territoire mythique commun partagé par un grand nombre de pays et cette référence est d'une importance majeure dans le cas de la construction d'une nouvelle identité européenne.

Alain-G. Gagnon propose précisément de caractériser la nation québécoise en spécifiant une référence explicite au territoire qui s'ajouterait aux dimensions culturelle et politique qui la constitue. Il avance que «le Québec forme une nation politique et culturelle territorialement définie» (Gagnon 2001 p. 53). Paraphrasant la notion d'État-nation, il retient à la suite d'autres spécialistes la notion d'État-région

qui lui semble mieux décrire le Québec tel qu'il est en ce moment. L'État-région est une entité politique et sociologique qui émerge partout dans le monde, permettant aussi l'affirmation de plusieurs modèles d'affirmation nationale et identitaire. Gagnon justifie la pertinence sociologique et philosophique de l'État-région en avançant trois raisons. Tout d'abord, 1) l'État-région est mieux en mesure que l'État-nation d'assurer la cohésion sociale. S'y développe une citoyenneté de proximité qui permet aux individus d'avoir une prise directe sur leur destin et sur leur vie quotidienne. Ensuite, 2) l'État-région est imputable, le pouvoir étant plus proche des citoyens. Enfin, 3) la communauté de proximité donne un ancrage à l'identité collective dans un espace délimité. «Le droit que possède une communauté politique de se désigner révèle, d'une part, une affirmation identitaire et constitue, d'autre part, l'acte d'habilitation publique par excellence» (Gagnon 2001, pp. 62-63). L'État-région est un espace dans lequel une communauté politique a la marge de manœuvre pour construire de nouvelles identités, élaborer de nouveaux projets et de nouveaux *vouloir-vivre* ensemble. « Le Québec répond aux conditions nécessaires pour se définir en tant que nation dans un sens culturel et politique. Cette conception de la nation, façonnée sur une base territoriale, peut dans certains contextes correspondre aussi à celle d'État-région » (Gagnon 2001, p. 52-53).

L'État-région national – comme on dit l'État-nation politique – a l'avantage de caractériser l'émergence de la *nation québécoise* en la dissociant de l'incertitude qui entoure à la fois l'avenir du projet de souveraineté du Québec et l'avenir des projets de refonte du fédéralisme canadien. Selon cette approche, la construction d'une nouvelle nation québécoise serait en cours quel que soit le statut constitutionnel du Québec et ce concept de nation québécoise n'apparaît pas lié de

manière privilégiée au projet souverainiste qui le premier en a fait la promotion. À preuve, lors du lancement en 2000 de l'ouvrage *Penser la nation québécoise* sous la direction de Michel Venne du journal *Le Devoir*, le Premier ministre Lucien Bouchard et le Chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale Jean Charest n'ont-ils pas tous deux reconnu comme allant de soi l'existence de la nation québécoise?

### *c) Les Anglo-québécois et la nation québécoise*

Un changement important est survenu dans la perception que les anglophones québécois ont d'eux-mêmes, changement qui remonte à la Révolution tranquille. S'ils sont majoritaires dans l'univers de référence canadien, les Anglo-Québécois sont par ailleurs minoritaires dans le nouvel univers de référence québécois qui s'est mis en place depuis les années 1960 (Caldwell et Waddell 1982). Parlant des Anglo-Québécois, Jean-Jacques Simard avance : « On dirait qu'ils ont changé de place avec leur *Autrui privilégié* », (autrui qu'il qualifie de *nous* – « pour simplifier et parce que j'en suis ») ajoutant : « Leur horizon embrassait une nation civique, politique et territoriale, tandis que nous nous agrippions aux filiations ethno-linguistiques; voici que c'est le contraire. Ils bâtissaient, nous survivions; depuis que nous nous sommes mis à bâtir, ils craignent pour leur survivance » (Simard, 1999, p. 61). Bel exemple d'inversion du discours sur soi.

Les Anglo-Québécois sont-ils eux aussi en train de devenir *orphelins d'une nation*, comme leurs cousins canadiens-français ? Non, car une différence importante les sépare puisque la nation à laquelle ils se rattachent continue bel et bien d'exister. Voilà donc une différence fondamentale entre la minorité anglophone du

Québec et les minorités canadiennes-françaises du Canada, différences qui vont bien au-delà du fait souventes fois signalé que les anglophones du Québec peuvent compter sur un environnement nord-américain largement dominé par la langue anglaise. Les Anglo-Québécois appartiennent à une nation qui s'est même affirmée de manière nouvelle dans la foulée du *nation building* canadien renforcé par la Loi constitutionnelle de 1982. Le passage de majoritaires à minoritaires au sein du Québec ne les a pas amenés à faire le deuil de leur nation de référence bien au contraire.

Mais on aurait tort d'oublier que les Anglo-Québécois sont aussi du Québec et que leurs racines remontent fort loin dans l'histoire du Bas-Canada. Pendant quelque temps, disons à partir du milieu des années soixante pour fixer les idées, le vocable Québécois a été en fait synonyme de canadiens-français du Québec – le multiculturalisme et la diversité culturelle n'étant pas encore à l'ordre du jour (ni non plus vraiment à l'ordre du jour dans le reste du Canada d'ailleurs) – et par conséquent cette nouvelle définition de soi n'englobait pas nécessairement les anglophones. Les choses ont commencé à changer peu à peu dans les années 1980 avec l'émergence d'un nouveau discours sur la nation québécoise. En forçant un peu le trait, on peut même dire que les Anglo-Québécois sont considérés par certains comme une minorité nationale québécoise dans un ensemble plus vaste qui serait la nation québécoise, un peu comme il y a une minorité de langue française au sein de la nation canadienne. Cette perception n'est pas encore celle que les Anglo-Québécois ont d'eux-mêmes car, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas du Canada français, ils n'ont pas abandonné leur référence canadienne ; ils ne sont pas orphelins de leur nation, même s'ils ont le sentiment d'être minoritaires dans la nouvelle société québécoise qui s'est mise en place depuis plus de quarante ans.

Il est encore trop tôt pour avancer que les minoritaires anglophones du Québec se redéfinissent dans leur discours identitaire comme Anglo-Québécois au sens où les francophones de l'Ontario se sont eux-mêmes définis comme Franco-Ontariens en l'espace d'une vingtaine d'années. Mais la composition démographique de la population de langue anglaise du Québec change rapidement et avec elle se modifient les rapports avec la majorité francophone.

*d) Les Amérindiens et la nation québécoise.*

Nous serons plus bref sur la question autochtone, d'abord parce qu'une autre étude porte sur la question. Les autochtones n'estiment pas faire intégralement partie de la nation québécoise, pas plus d'ailleurs que de la nation canadienne au sens sociologique. Ils se définissent eux-mêmes comme faisant partie de nations ancestrales ayant occupé le territoire depuis des millénaires. Les Amérindiens ont déjà une identité collective qui leur est propre et ils jouissent maintenant d'une reconnaissance constitutionnelle mais aussi sociologique (reconnaissance par l'autre). Ceci dit, ils constituent par ailleurs des communautés nationales de très petites tailles, ce qui les force à s'inscrire aussi dans des ensembles plus vastes, tout comme la grande majorité des autres communautés autochtones du reste de l'Amérique. Ils se définissent donc aussi en référence à l'État dans lequel ils vivent. Les Amérindiens des États-Unis se distinguent ainsi des Amérindiens du Canada. Le fait de vivre au Québec change-t-il quelque chose ?

Nous ajouterons que les Amérindiens interagissent avec la majorité francophone qui les entoure et ce, de plus en plus à mesure qu'ils s'intègrent dans

les activités économiques de leurs milieux. Mais surtout, les élites politiques et administratives des diverses nations amérindiennes sur le territoire négocient avec les élus et les gestionnaires de l'État québécois, ce qui témoignent de leur inscription graduelle dans la société et la nation politique québécoises.

\*\*\*\*\*

Que conclure ?

Le Canada et le Québec ont été marqués par une entreprise de refondation nationale tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle. Cette refondation a donné naissance à la nation québécoise. Cette représentation est maintenant largement acceptée et partagée, même si de nombreux problèmes et des zones d'ombre subsistent. La langue française apparaît comme un pivot central dans cette construction nationale. Elle est maintenant reconnue et légitimée comme langue de la société civile au Québec. Par ailleurs, l'État et les règles de citoyenneté en vigueur, y compris la protection des droits de la minorité anglophone, ont mis en place les bases de la nation politique qui se définit aussi comme communauté historique, façonnée par la présence d'une forte majorité francophone que Jacques Beauchemin appelle le sujet politique dominant, mais qui est ouverte cependant à l'intégration des nouveaux arrivants. La présence de l'immigration a contribué à modifier les représentations collectives, comme on le voit en littérature et dans les médias par exemple. Enfin, la communauté anglophone accepte et reconnaît le nouveau statut du français au Québec. Mais tout comme la majorité francophone, elle est divisée sur la manière de définir sa place dans la société québécoise.



## Références

Amselle, Jean-Loup

1996. *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Aubier, 179 p.

Anderson, Benedict

1983. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso, 160 p.

Aughey, Arthur

2001. *Nationalism, Devolution, and the Challenge to the United Kingdom State*, London and Sterling, VA, Pluto Press, 209 p.

Badie, Bernard

1999. *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard.

Barber, Benjamin

1996. *Djihad versus McWorld*, Paris, Desclée de Brouwer, 303 p.

Bariteau, Claude

1998. *Québec 18 septembre 2001. Le monde pour horizon*, Montréal, Éditions Québec Amérique.

2000. «Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine» dans Michel Venne (dir.) *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 229-243.

Beauchemin, Jacques

2000a. «La communauté de culture comme fondement du sujet politique chez Fernand Dumont», *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, numéro 1, automne, p. 29-39.

2000b. «Défense et illustration d'une nation écartelée» dans Michel Venne (dir.) *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.259-282.

2001. «Le sujet politique québécois : l'indicible 'nous' », dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 205-225.

Berlin, Isaiah

1992. *Le Bois tordu de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 265 p.

Birnbaum, Pierre (dir)

1997. *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, p. 37-54.

Bissoondath, Neil

1994. *Selling Illusions. Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin Books, 234 p. Trad. Fr. *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 1995.

Bouchard, Gérard

1999. *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.

2000a. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal.

2000b. «Construire la nation québécoise. Manifeste pour une coalition nationale» dans Michel Venne (dir.) *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.49-68.

2001. «Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique», dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Identités et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, pp. 21-36.

Boudon, Raymond

1999. *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 397 p.

2000. «Pluralité culturelle et relativisme», dans Will Kymlicka et Sylvie Mercure (dir.), *Les identités culturelles*, Revue *Comprendre*, 1 : 311-338.

Bouthillier, Guy

1997. *L'obsession ethnique*, Montréal, Lanctôt.

Bourque, Gilles

1997. «Le discours sur la nation », *Recherches sociographiques*, 38, 3, p. 532-536.

2000. «Entre nation et société » dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.165-188.

Bourque, Gilles et Jules Duchastel

1996. *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Montréal, Fides.

2000. « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique: Le Canada et le Québec », dans Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, p.147-170.

Bourque, Gilles, Duchastel, Jules et Éric Pineault

1999. « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et Sociétés XXXI* (2): 41-64.

Brière, Marc

2001. *Le Québec, quel Québec?* Montréal, Stanké.

Buchanan, Allen

1991. *Secession: The Morality of Political Divorce from Fort Sumter to Lithuania and Quebec*, Boulder, Col., Westview Press, 174 p.

1995. «The Morality of Secession» dans Will Kymlicka (ed.), *The Rights of Minority Cultures*, New York, Oxford University Press, p. 350-374.

Caldwell, Gary

1988. «Immigration et nécessité d'une culture publique commune», *L'Action nationale*, 78, 8, p. 705-711.

Caldwell, Gary et Eric Wadell

1982. *Les anglophones du Québec : de majoritaires à minoritaires*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Caldwell, Gary et Julien Harvey

1994.«Le prérequis à l'intégration des immigrants : une culture publique commune au Québec», *L'Action nationale*, 84, 6, juin, 786-794.

Cantin, Serge

1997. *Ce pays comme un enfant. Essais sur le Québec (1988-1996)*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. La ligne du risque.

2000a. « Nation et mémoire chez Fernand Dumont. Pour répondre à Gérard Bouchard », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, numéro 1, automne, p. 40-59.

2000b. «Pour sortir de la survivance» dans Michel Venne (dir.) *Penser la nation québécoise...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.85-102.

Colley, Linda

1992. *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven, Con., Yale University Press, 429 p.

Corbo, Claude

1996. *Lettre fraternelle, raisonnée et urgente à mes concitoyens immigrants*, Montréal, Lanctôt éditeur.

Day, Richard J.F.

2000. *Multiculturalism and the History of Canadian Diversity*, Toronto, University of Toronto Press, 263 p.

Dieckhoff, Alain

2000. *La nation dans tous ses états*, Paris, Flammarion.

2001. « L'État face au défi de la multinationalité », dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 321-326.

Duchesne, Sophie

1997. *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 330 p.

Dufour, Christian

2001. *Le défi québécois*, Québec, Les presses de l'Université Laval, (1<sup>ère</sup> édition 1989).

Dufour, Frédéric-Guillaume

2001. *Patriotisme constitutionnel. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber.

Dumont, Fernand

1990. « Quelle révolution tranquille? », dans F. Dumont (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 13-23.

1992. *Quelques dimensions sociologiques du projet de souveraineté*, Mémoire présenté à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, Québec, Assemblée nationale du Québec.

1992. *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

1995a. *Raisons communes*, Montréal, Boréal.

1995b. *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit Blanche éditeur/CEFAN.

2000. « Fernand Dumont et le Québec. Un entretien avec Georges Leroux », *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, numéro 1, automne, p.12-15.

Ferry, Jean Marc

2000. *La question de l'État européen*, Paris, Gallimard.

Gagné, Gilles

2000. «La société québécoise face à la globalisation » dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 123-136.

Gagnon, Alain-G.

2001. «Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée » dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.21-36.

Gagnon, Alain-G. et François Rocher

1997. «Nationalisme libéral et construction multinationale: la représentation de la 'nation' dans la dynamique Québec-Canada », *Revue internationale d'études canadiennes* 16, automne : 51-68.

Gagnon, Alain-G. et James Tully (dirs)

2001. *Multinational Democracies*, Cambridge et New York, Cambridge University Press.

Graveline, Pierre

1996. *Une planète nommée Québec*, Montréal, VLB.

Hall, John A. et Charles Lindholm

1999. *Is America Breaking Apart ?*, Princeton, Princeton University Press.

Helly, Denise

1997. «Les transformations de l'idée de nation», dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *La nation dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 311-336.

2000b. «La nouvelle citoyenneté, active et responsable», dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, p. 119-134.

2001. «Les limites du multiculturalisme canadien», dans Michel Wieviorka et Jocelyne Ohana (dir.), *La différence culturelle. Une reformulation des débats. Colloque de Cerisy*. Paris, Balland, p. 414-427.

Helly, Denise et Michel van Schendel (dirs)

2001. *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile*, Québec, Les éditions de l'IQRC, Coll. Culture et société.

Hobsbawm, E. J.

1990. *Nations and Nationalism since 1780. Programme, Myth, and Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Ignatieff, Michael

1994. *Blood and Belonging. Journeys into the New Nationalism*, London, Vintage, 201 p.

2000. *The Rights Revolution*, Toronto, Anansi.

Keating, Michael

2001. «Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde postsouverain», dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 67-104.

Kenichi, Ohmae

1994. *The End of Nation-State. The Rise of Regional Economies*, London, Simon and Shuster.

Kymlicka, Will

1989. *Liberalism, Community and Culture*, Oxford, Clarendon Press, 280 p.

1995. *Multicultural Citizenship: A Liberal Theory of Minority Groups*, Oxford, Clarendon Press, 280p.

1996. «Démocratie libérale et droits des cultures minoritaires», In France Gagnon, Marie McAndrew et Michel Pagé (dir.), *Pluralisme, citoyenneté et Éducation*, Paris, L'Harmattan, p. 25-52.

1998. *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 220 p.

2001. *Politics in the Vernacular : Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 383p.

Kymlicka, Will et Wayne Norman

1994. « The Return of the Citizen », *Ethics*, 104 :352-381.

Kymlicka, Will et Wayne Norman (eds)

2000 *Citizenship in Diverse Societies*, Oxford, Oxford University Press, 444 p.

Lamonde, Yvan

2001. *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Éditions Nota bene.

Lemaire, Paul-Marcel

1993. *Nous Québécois*, Montréal, Léméac.

Létourneau, Jocelyn

2000. «Penser le Québec (dans le contexte canadien)», dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p.103-122.

Létourneau, Jocelyn et Anne Trépanier (coll.)

1997. «Le lieu (dit) de la nation : essai d'argumentation à partir d'exemples puisés au cas québécois», *Revue canadienne de science politique*, XXX, 1, mars.

Lind, Michael

1995. *The next American Nation. The New Nationalism and the Next American Revolution*, New York, The Free Press.

Maclure, Jocelyn

2000. *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Éditions Québec Amérique, coll. Débats.

Maclure, Jocelyn et Alain-G. Gagnon (dirs)

2001. *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats.

Martel, Marcel

1996. *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttés et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Mathieu, Geneviève

2001. *Qui est Québécois? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, Montréal, VLB éditeur.

Mayer, Nonna

1997. «Le sentiment national en France», dans Pierre Birnbaum (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, p. 273-294.

McCrone, David

1998. *The Sociology of Nationalism*, London, Routledge.

Nielsen, Kai

1998. «Un nationalisme culturel, ni ethnique ni civique», dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, Montréal, VLB éditeur, pp. 143-159.

Pierre-Caps, Stéphane

1995. *La multination*, Paris, Odile Jacob, 337 p.

Resnick, Philip

1994. *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddart, 129 p.

Robin, Régine

1994. «Citoyenneté culturaliste, citoyenneté civique», dans Khadiyatoula, Fall et alii, *Mots, représentations*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Roby, Yves

2001. *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, Septentrion.

Rocher, Guy

2000. «Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise» dans Michel Venne (dir.) *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 283-296.

Rupnik, Jacques (dir.)

1994. *Le déchirement des nations*, Paris, Le Seuil.

Sabourin, Paul

1996. *Les nationalismes européens*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.

Salée, Daniel

2001. « De l'avenir de l'identité québécoise » dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dirs), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 127-132.

Sarra-Bournet, Michel (dir)

1998. *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, Montréal, VLB éditeur.

2001. *Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle* (sic), Québec, Les presses de l'Université Laval.

Schnapper, Dominique

1994. *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 228 p.

1998. *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, coll. Essais.

Schwimmer, Éric

1995. *Le syndrome des plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal.

Seymour, Michel

1998. «Pour un Québec multiethnique, pluriculturel et multinational», dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, Montréal, VLB éditeur, p. 219-236.

1999. *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone.

2000. «Une nation inclusive qui ne nie pas ses origines», dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats, p. 245-258.

2001. *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal, L'Hexagone.

Seymour, Michel (dir.)

1999b. *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber.

Simard, Jean-Jacques

1999. «Ce siècle où le Québec est venu au monde», dans Roch Côté (dir.), *Québec 2000*, Montréal, Fides, p. 18- 77.

Smith, Donald

1997. *D'une nation à l'autre. Des deux solitudes à la cohabitation*, Montréal, Stanké.

Taylor, Charles

1991. «Shared and Divergent Values», dans Ronald L. Watts and Douglas M. Brown (eds), *Options for a New Canada*, Toronto, Toronto University Press, p. 53-76.

1992. *Multiculturalism and the 'The Politics of Recognition'*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 112 p.

1994. «The Politics of Recognition », dans Amy Gutmann (ed.), *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, p. 25-74.

1997. «Entrevue avec Charles Taylor », dans Marcos Ancelovici et François Dupuis-Déri (dir.), *L'Archipel identitaire*, Montréal, Boréal, p. 23-35.

Touraine, Alain

1997. *Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 395 p.

Venne, Michel (dir.)

2000. *Penser la nation québécoise ...*, Montréal, Québec-Amérique, coll. Débats.

Warren, Jean-Philippe

2000. «L'état de la nation», *Bulletin d'histoire politique*, numéro spécial *Présence et pertinence de Fernand Dumont*, volume 9, numéro 1, automne, p. 60-70.

Webber, Jeremy

1994. *Reimagining Canada : Language, Culture, Community and the Canadian Constitution*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 373 p.

Wieworka, Michel (dir.)

1996. *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 323p.